Entreprise		,
Adresse :	Tél.:	logo
	Mail:	logo entreprise
	Site internet:	

ATTESTATION D'ENTRETIEN INSTALLATION THERMODYNAMIQUE DE 4 À 70 KW

À SAVOIR

L'article R224-44-4 du code de l'environnement impose la remise d'une attestation d'entretien au commanditaire. Il spécifie, par ailleurs, les délais d'établissement et de conservation de ce document.

Article R224-44-4 du code de l'environnement

« Une attestation d'entretien est établie par la personne qui a réalisé l'entretien, dans un délai de quinze jours suivant sa visite.

L'attestation est **remise au commanditaire** de l'entretien qui la tient à la disposition des agents mentionnés à l'article <u>L. 226-2</u>. »

Les informations qui doivent figurer dans l'attestation d'entretien ainsi que les modalités concernant la réalisation, la transmission de ce document sont précisées dans l'annexe 3 de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifié.

Extrait de <u>l'annexe 3</u> de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifié

« L'attestation d'entretien est **rédigée par la personne ayant effectué la visite** d'entretien. Ce document réunit l'ensemble des éléments listés au point 2 de cette annexe et les conseils nécessaires. Ce document ne doit pas pouvoir être confondu avec un autre document. L'original de ce document peut être remis au commanditaire sous forme **dématérialisée**. Une copie de ce document peut être conservée par la personne ayant effectué l'entretien pendant une période de deux ans.

Dans le cas de bâtiment, partie de bâtiment ou local comprenant plusieurs systèmes thermodynamiques, **une attestation d'entretien est fournie pour chacun des systèmes** ayant fait l'objet d'un entretien. »

NOTICE D'UTILISATION

L'exemple d'attestation d'entretien proposé ci-après concerne les systèmes thermodynamiques électriques de 4 à 70 kW et est conforme aux exigences de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifié sur l'entretien de ces systèmes.

Les éléments qui figurent dans cet exemple correspondent aux informations minimales qui doivent être indiquées réglementairement. Seuls quelques points complémentaires ont été ajoutés pour lesquels il est précisé leur caractère non obligatoire.

Cet exemple d'attestation comporte 3 pages :

- La lère page porte sur les contrôles obligatoires de la distribution hydraulique ou aéraulique et de régulation de l'installation thermodynamique.
- La 2^{ème} page regroupe les opérations d'entretien sur le générateur thermodynamique de chaleur et/ou de froid. Si l'installation thermodynamique comporte plusieurs générateurs, cette 2^{ème} page est à dupliquer.
- La dernière page porte sur les éventuels défauts corrigés et les conseils à fournir pour limiter les consommations d'énergie.

Ces documents peuvent être photocopiés pour être utilisés tel quel ou être adaptés par chaque entreprise.





ATTESTATION D'ENTRETIEN

INSTALLATION THERMODYNAMIQUE de 4 à 70 kW - 1/3

Nom du commanditaire :	Entreprise effectuant l'entre	tien :		
			CACHE	\top
Adresse du commanditaire :				
commanditaire.	Tel:			
				J
Adresse du local du (des) système(s)	Adresse :			
thermodynamique(s):				
Date du dernier entretien (si disponible) :				
Points de contrôle obligatoires de la distribution				
Distribution hydraulique : Présente / Non Présente		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Contrôle de l'embouement		Sans Objet	Valide	Non valide
Purge des bulles d'air (si purgeur(s) fonctionnel(s) et accessible(s))				
Contrôle de la pression du réseau hydraulique Vérification du fonctionnement du(des) circulateur(s)				
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	nácossairo			
Vérification et nettoyage du filtre sur la distribution hydraulique si				
Contrôle de la pression de gonflage du (des) vases d'expansion ave				
Dans les parties accessibles du (des) bâtiment (s), contrôle de la prés réseaux de distribution de chaleur et de froid, y compris ceux racco				
de froid et situés hors du volume chauffé ou refroid (contrôle oblig tertiaire, si non effectué lors d'un précédent entretien).				
Remarques:				
Normarques.				
Distribution aéraulique : Présente / Non Présente				
Distribution aéraulique : Présente / Non Présente		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Distribution aéraulique : Présente / Non Présente Vérification de l'état des gaines accessibles		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Vérification de l'état des gaines accessibles		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur		Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur	lation de chauffage ou de	froid		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal			Validé*	Non Validé* Non Validé*
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques : Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la	présence :	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la D'équipements de régulation automatique de la température in	présence :	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques : Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la	présence : térieure par pièce ou (si justifié)	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt uu a minima de classe IV**, sauf	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt uu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones)	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt uu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification:	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt u a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt iu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification:	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt su a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur uéant	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par l'installation et de la cohérence de cette température, le cas éch	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt au a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur néant	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température intipar zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chronoprégulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par l'installation et de la cohérence de cette température, le cas échéant	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt tu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur néant estatiques, le cas échéant	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température interpar zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-prégulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par l'installation et de la cohérence de cette température, le cas échéant - Du positionnement et du fonctionnement des robinets thermo	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt tu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur néant estatiques, le cas échéant	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par l'installation et de la cohérence de cette température, le cas éché ant Du positionnement des sondes de température, le cas éché ant Du positionnement et du fonctionnement des robinets thermo	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt tu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur néant estatiques, le cas échéant	froid Sans objet*		
Vérification de l'état des gaines accessibles Vérification du fonctionnement du ventilateur Remarques: Points de contrôle obligatoires de la régulation de l'instal Dans les parties accessibles du(des) bâtiment(s), vérification de la - D'équipements de régulation automatique de la température in par zone de chauffage ou de refroidissement; - D'un système de programmation de la température intérieure, un réglage en mode confort, réduit, hors gel (pour le chauffage) - D'un régulateur du(des) générateur(s) de chauffage central à ea incompatibilité technique: un thermostat d'ambiance chrono-régulateur en fonction de la température extérieure avec une un régulateur d'ambiance multi-zones (au moins 3 zones) Vérification: - De la température de départ d'eau affichée ou indiquée par l'installation et de la cohérence de cette température, le cas éché ant Du positionnement des sondes de température, le cas éché ant Du positionnement et du fonctionnement des robinets thermo	présence : térieure par pièce ou (si justifié) a minima horaire, permettant uniquement) ou un arrêt tu a minima de classe IV**, sauf proportionnel ou modulant, un compensation d'ambiance ou un thermomètre présent sur néant estatiques, le cas échéant	froid Sans objet*		





ATTESTATION D'ENTRETIEN

SYSTEME THERMODYNAMIQUE de 4 à 70 kW - 2/3

Identification du génér			de froid té(s) intérieure(s), le	ras ácháant •		
Système monobloc ou unité extérieure des systèmes bi-bloc : Marque, modèle :			mbre***:	cas concarre.		
Energie:						
Numéro de série (si possible) :			ergie :			
Date de mise en service (si	i possible) :	Nu	Numéro de série (si possible) :			
Puissance nominale Pn (si	possible):	Da	Date de mise en service (si possible) :			
Denomination attitude triaoriaene R I			Puissance nominale par unité Pn (si possible) :			
Potentiel de réchauffemer	nt global du fluide*** :) par	urite i ir (si possibie)			
Charge totale de fluide frig	gorigène***	kg				
Points de contrôle oblig	gatoires du générateur	thermodynami	que de chaleur ou d	de froid		
Pour tous les systèmes the	ermodynamiques			Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Relevé des températures de	l'unité intérieure et de l'unit	é extérieure et vérif	ication du fonctionnen	nent		
Vérification du fonctionner	ment de l'inversion de cycl	e lorsque c'est pos	sible			
Vérification de l'enclenche	ment des appoints					
Remarques:						
Mesures obligatoires :	Mode chauffage	Mode refroidisse	mant			
Températures	(le cas échéant)	(le cas échéant)		e mesure utilisé(s)	(marque	et réfé-
Unité extérieure	©C O		C ,			
Unité intérieure	°C		PC			
ension électrique statique (à l'arrêt) : Appareil(s) de mesure utilisé(s) (marque et référen					et référence) :	
Tension électrique dynamique (en fonctionnement) :						
Les relevés et résultats de a par la personne ayant effe	ces mesures peuvent être ; ectué l'entretien à l'attesta	joints tion d'entretien.				
Pour les systèmes aérothe	rmiques uniquement * :	Présent /	Non Présent	Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Vérification de l'échangeur	r de l'unité extérieure et ne	ettoyage si nécessa	ire	305 3.5,50		
Vérification et nettoyage av						
Remarques:						
Points de contrôle reco	mmandés***				Validé*	Non Validé*
Vérification des dispositifs	de sécurité du générateur	thermodynamiqu	е			
Points de contrôle oblig	jatoires de l'étanchéité	du circuit frigo	rifique***	Sans objet*	Validé*	Non Validé*
Contrôles prévus par l'artic	le R224-44-2 du code de l'e	environnement ***	* .	Cana Objet	Tanac	. ton valide
Vérification du voyant de fl						
Relevé des pressions à l'ent	trée et à la sortie du comp	resseur sur les ma	nomètres, le cas éché	ant		
	bar					
Remarques:						
*** Informations non obligatoires *** Au-delà d'une certaine charge	de fluide non naturel (pour les HFC,	plus de 5 téqCO ₂ pour de	es systèmes non hermétique	ment scellés,), un contr	ôle d'étanché	ité par opérateur





ATTESTATION D'ENTRETIEN

INSTALLATION THERMODYNAMIQUE de 4 à 70kW - 3/3

Défauts constatés lors de l'entretien et actions correctives réalisées		
Conseils et recommandations portant sur :		
> le bon usage du système thermodynamique		
> les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation the	rmodynamique	
Les conseils et recommandations mentionnés de la présente de Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué non de prescriptions ou d'injonctions de faire.	attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. É l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et	
Date de la visite :		
Nom et signature de la personne ayant réalisé l'entretien :	Signature du commanditaire :	





L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS THERMODYNAMIQUES DE 4 À 70 KW



PR@FEEL



Retrouver la présentation détaillée de toutes ces exigences réglementaires dans le guide PROFEEL, abondamment illustré, sur « l'entretien des installations thermodynamiques de 4 à 70 kW », téléchargeable directement grâce à ce QRcode ou en cliquant sur le lien : http://www.proreno.fr/documents/entretien-installation-thermodynamique-4kW-70kW. L'entretien et le contrôle des installations thermodynamiques sont essentiels pour maintenir leurs bonnes performances énergétiques et environnementales. Les textes réglementaires en la matière ont fortement évolué ces dernières années. Ce nouveau guide a pour objectif d'accompagner les professionnels par rapport à ces évolutions réglementaires





Le suivi de chantier avec Check Réno Remplissez et éditez directement vos fiches d'autocontrôle et PV de réception via l'application web

https://www.proreno.fr/documents/checkreno

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr





